



**DECISION MUNICIPALE N° 01 /DM /C-DARGALA /CIPM-D/25**

portant attribution du marché relatif à l'équipement en matériels médicaux et d'hospitalisations dans les centres de santé intégrée de GAI GAI et SITIBIRILLI, dans la Commune de Dargala Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DARGALA**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriale Décentralisées ;
- Vu** Le décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et établissements communaux et ses diverses modifications subséquentes ;
- Vu** Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les Communes et leurs ressorts territoriaux;
- Vu** Le Décret N°93/321 du 25 Novembre 1993 portant créations des Communes notamment la Commune Rurale de Dargala ;
- Vu** Le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés publics;
- Vu** le Décret N°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu** l'Arrêté N°000345/A/MINDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;
- Vu** la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu** la Lettre Circulaire conjointe N°000002/LC/MINFI/MINDEVEL du 30 octobre 2024 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;

Considérant la lettre de proposition N°01/L//C-DARGALA/CIPM/25 du 27 Février 2025 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Dargala;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : A été retenu comme adjudicataire des demandes de cotation ci-après l'établissement suivant:

<b>PROJET</b>	<b>ADJUDICATAIRE</b>	<b>MONTANT DE L'OFFRE (TTC)</b>	<b>FINANCEMENT</b>	<b>DELAIS D'EXECUTION</b>
DC N°01/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel d'hospitalisation dans le centre de santé intégré de GAI GAI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING BP : 111 MAROUA, TEL :690 511 716</b>	8 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS
DC N°02/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel médical dans le centre de santé intégré de GAI GAI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING BP : 111 MAROUA, TEL :690 511 716</b>	6 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS
DC N°03/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel d'hospitalisation dans le centre de santé intégré de SITIBIRILLI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING BP : 111 MAROUA, TEL :690 511 716</b>	8 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS
DC N°04/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel médical dans le centre de santé intégré de SITIBIRILLI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING BP : 111 MAROUA, TEL :690 511 716</b>	6 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS

**Article 2:** Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Dargala pour la suite de la procédure;

**Article 3:** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- MINMAP/DGMI ;
- PREFET/DIAMARE ;
- DRMAP/SM ;
- SOPECAM;
- CRTV;
- PRESIDENT /CDMP;
- ARMP;
- MAITRES D'OUVRAGES.





**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N°01 /25/CA/C/SG /SPM**

**Le Maire de la Commune de Dargala, Autorité Contractante communique :**

L'établissement ci-après, soumissionnaire des projets inscrits dans le cadre du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, est déclaré attributaire des marchés suivant:

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DC N°01/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel d'hospitalisation dans le centre de santé intégré de GAI GAI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING</b> <b>BP : 111 MAROUA,</b> <b>TEL :690 511 716</b>	8 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS
DC N°02/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel médical dans le centre de santé intégré de GAI GAI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING</b> <b>BP : 111 MAROUA,</b> <b>TEL :690 511 716</b>	6 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS
DC N°03/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel d'hospitalisation dans le centre de santé intégré de SITIBIRILLI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING</b> <b>BP : 111 MAROUA,</b> <b>TEL :690 511 716</b>	8 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS
DC N°04/AG/C.DARGALA/CIPM-D/2025 DU 31/01/2025 relative à l'équipement en matériel médical dans le centre de santé intégré de SITIBIRILLI, dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala.	<b>ETS AISS HOLDING</b> <b>BP : 111 MAROUA,</b> <b>TEL :690 511 716</b>	6 500 000	BIP 2025	DEUX (2) MOIS

Le Directeur de l'Etablissement ci-dessus désigné est prié de prendre attache avec le service de la passation des marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Diamaré ou avec le service de la passation des marchés de la Commune de Dargala pour les modalités pratiques d'élaboration de la Lettre Commande y afférente.

**Ampliations :**

- MINMAP/DGMI ;
- PREFET/DIAMARE ;
- SOPECAM;
- CRTV;
- PRESIDENT /CDMP;
- ARMP;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Dargala, le 27 FFV 2025

Le Maire,

